



- **2021 L'année de tous les dangers**

- **Risque épidémique, télétravail contraint, ...**
- **Plan Social avec risque de licenciements contraints**
- **NewCo (a non IBM Compagnie) au 1<sup>er</sup> Septembre,**
- **Réorganisation de Global Market suppression de 1/3 des Clients exec**
- **Changement de Modèle de vente avec 40% de salariés en moins ...**
- **Réorganisation dans toutes les entités**
  
- **L'objectif de l'Unsa est d'éviter les licenciements mais la direction fait la sourde oreille sur la plupart de nos revendications**

Version en date du 12 Février du projet d'accord reçu le 10 Février

## Feuille de route

- Zéro licenciement
  - Départs en pré-retraite
  - Rachats de trimestres
  - Prime incitative
- ... / ...



## Feuille de route

- 
- Zéro licenciement
  - Départs en pré-retraite
  - Rachats de trimestres
  - Prime incitative
- ... / ...



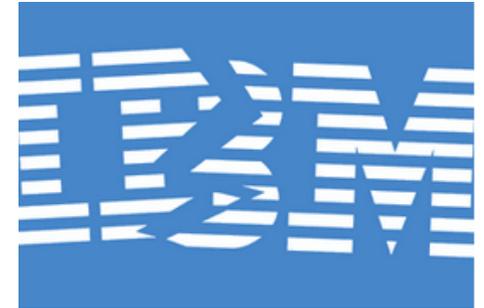
*Zéro licenciement*

??????

- 1 251 départs ...c'est **ENORME !!!!** sans compter les départs NewCo au 1<sup>er</sup> Septembre

Est-ce un plan réaliste sans casse ??? – Quid de ceux qui resteront ??? Est-ce qu'IBM met les moyens ???

- Plan orienté mesure de fin de carrière mais tout le monde n'a pas forcément l'âge et les trimestres , voir trimestre rachetable et chaque cas est individuel et personnel en fonction de ses charges familiales , prêts etc..
- La crise sanitaire n'amène pas un marché de l'emploi dynamique : Comment se trouver un travail alors que l'on est en confinement ???
- La création des groupes métiers pour cibler les départs vs les catégories Professionnelles amène une étanchéité telle pour les mobilités internes que les risques de licenciements sont tracés et seront inévitables d'où le blocage de l'ouverture des antennes EMC
- Quelle est la CP (catégorie Professionnelle ) de chacun ? Illisible dans Workday - Date d'information ? - process contestations de sa CP ?



## Feuille de route



Zéro licenciement



Départs en  
pré-retraite



Rachats de  
trimestres



Prime incitative

... / ...





Départs en  
pré-retraite

Suis-je éligible ?



https://www.lassuranceretraite.fr/portail-services-ng/authentication

Most Visited Getting Started Panneaux d'affichage ... Log In | Red Hat IDP PC@IBM App Store Time and Attendances... Sell Well Technical - L... Mes activités Other Bookmarks

SECURITE SOCIALE **l'Assurance Retraite**

Actif Retraité Recherche Réglages Traductions Créer mon compte Espace personnel

### J'accède à mon espace personnel

N° de Sécurité Sociale (13 chiffres)

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

**Me connecter**

Ou

**S'identifier avec FranceConnect**

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour simplifier votre connexion aux services en ligne. [Découvrir FranceConnect](#)

Pour le savoir:



Départs en  
pré-retraite

Suis-je éligible ?



- Il faut aller voir l'onglet obtenir mon âge de départ à la retraite

Pour le savoir:

Mes démarches en ligne

 Consulter mon relevé de carrière	 Demander mon relevé de carrière tous régimes (RAS)	 Obtenir mon âge de départ à la retraite	 Obtenir la liste personnalisée de mes démarches retraite	 Estimer le montant de ma retraite (EIG)
 Mettre à jour mon relevé de carrière	 Déclarer mes trimestres de majoration pour mes enfants	 Simuler le coût d'un rachat de trimestres	 Demander une retraite de réversion	 Suivre ma demande en cours



Départs en  
pré-retraite

Suis-je éligible ?



Pour le savoir:

Après analyse de votre carrière, et sous réserve d'éléments dont nous n'aurions pas connaissance, voici les informations sur votre âge de départ :



Votre âge de départ au plus tôt

Vous pourriez partir à la retraite dès **62 ans** Soit à partir du **01 septembre 2025**

En choisissant de partir à la retraite sans avoir obtenu le taux maximum, votre retraite sera minorée.



Votre âge de départ à taux maximum

Vous pourriez obtenir votre retraite à **62 ans et 1 mois** Soit à partir du **01 octobre 2025**

Vous avez actuellement **145 trimestres** Il vous faudrait **168 trimestres**



Départs en  
pré-retraite



- 1) J'ai l'âge et les trimestres pour partir à la retraite
- 2) Je suis cadre et à 48 mois de la retraite ou non cadre à 60 mois de la retraite et je n'ai pas de trimestres rachetables
- 3) J'ai des trimestres rachetables années d'étude, stage, année incomplète.. qui me permettraient d'être dans les 48 mois ou de rapprocher ma date de départ à la retraite



Départs en pré-retraite



1) J'ai l'âge et les trimestres pour partir à la retraite : la mesure est la **Bonification + IDR non imposable** et non chargeable et pas de charge sociales pour la partie < à 82K€)

**Bonification de l'indemnité de départ à la retraite (non imposable, non chargeable) :**

La mesure de Bonification et la mesure de Dispense d'Activité ne sont pas cumulables.

La mesure de Bonification est prévue uniquement pour les personnes qui peuvent bénéficier de leur retraite à taux plein Sécurité Sociale au plus tard le 01/09/20 ce qui fait 4 mois et demi après la signature de l'accord.



**Indemnité de départ à la Retraite : IDR**

Salaire de référence mensuel brut	Bonification de l'Indemnité de Départ à la Retraite (IDR) en mois de salaire de référence** mensuel brut
Inférieur ou égal à 1 P.M.S.S.*	11 mois
Entre 1 P.M.S.S.* et 2 P.M.S.S.* inclus	10 mois
Entre 2 P.M.S.S.* et 3 P.M.S.S.* inclus	9 mois
Strictement supérieur à 3 P.M.S.S.*	8 mois

\*P.M.S.S. : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale = 3 428 € en 2020

Après 2 ans d'ancienneté	0,5 mois de salaire brut
Après 5 ans d'ancienneté	1 mois de salaire brut
Après 10 ans d'ancienneté	2 mois de salaire brut
Après 20 ans d'ancienneté	3 mois de salaire brut
Après 30 ans d'ancienneté	4 mois de salaire brut
Après 35 ans d'ancienneté	5 mois de salaire brut
Après 40 ans d'ancienneté	6 mois de salaire brut



Départs en  
pré-retraite



2) Je suis cadre et à 48 mois de la retraite ou non cadre à 60 mois de la retraite et je n'ai pas de trimestres rachetables

NB : les carrières longues ne peuvent pas racheter de trimestres pour un départ à 60 ans



Départs en  
pré-retraite



Indemnité complémentaire d'entrée dans le dispositif (non imposable, non chargeable) :

Salaire de référence mensuel brut ayant servi à déterminer l'allocation mensuelle	Montant de l'indemnité complémentaire en mois bruts du salaire de référence mensuel ayant servi à déterminer l'allocation mensuelle
Inférieur ou égal à 1 P.M.S.S.*	9 mois bruts
Entre 1 P.M.S.S.* et 2 P.M.S.S.* inclus	7 mois bruts
Strictement supérieur à 2 P.M.S.S.*	6 mois bruts

\*P.M.S.S. : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale = 3 428 € en 2020

Si le salaire de référence est inférieur ou égal à 2PMSS \*  
( 3 428 x 2),

et dont la dispense d'activité est supérieure ou égale à 30  
mois: Ajout de + 0,5 mois donc 9,5 et 7,5 mois

+

Indemnité supplémentaire : **1/12ème de mois de salaire de référence pour chaque mois en dispense d'activité.**

Indemnité supplémentaire	Prime de 1/12 de mois pour chaque mois passé en dispense d'activité
Ex : pour 12 mois de dispense d'activité	1 mois brut
Ex : pour 24 mois de dispense d'activité	2 mois brut
Ex : pour 36 mois de dispense d'activité	3 mois brut
Ex : pour 48 mois de dispense d'activité	4 mois brut

\* Non imposable - Charges sociales que la partie au dessus de 82K€



Départs en  
pré-retraite



Pendant la dispense d'activité je toucherai 60% de mon **salaires de référence** mini 2 200 brut et non capé en payant les Cotisations sur mon salaire de référence à 100%

Je peux travailler – Je suis ayant droit du CSE – J'ai la prévoyance et Mutuelle je ne paie plus le complément Salaire

**Le salaire de référence est le meilleur des 4 capé à l'OTE pour les personnes sur plan de commission**

- revenu moyen de 2020
- TGA 2021 arrêté au 1er mai 2021 (vs 1er janvier 2021)
- salaire de référence au 1er Janvier 2021
- la moyenne des rémunérations 2019 + 2020 ou celles de 2020 capé à l'OTE pour ceux sur plan de Com

**Avance possible de l'IDR : 50 – 75 ou 95% - charges sociales déduites suivra - le régime d'impôt de l'année en départ en retraite s'appliquera**



Après 2 ans d'ancienneté	0,5 mois de salaire brut
Après 5 ans d'ancienneté	1 mois de salaire brut
Après 10 ans d'ancienneté	2 mois de salaire brut
Après 20 ans d'ancienneté	3 mois de salaire brut
Après 30 ans d'ancienneté	4 mois de salaire brut
Après 35 ans d'ancienneté	5 mois de salaire brut
Après 40 ans d'ancienneté	6 mois de salaire brut



Départs en  
pré-retraite



Pendant ma dispense d'activité je peux utiliser mon compte formation ? R : Oui Appelé dans le temps DIF il s'appelle CPF



**Tout savoir sur le CPF, dernières infos !**

IBM LEARNING FRANCE to:

Sent by: **Bettina Goix**

16/12/2020 17:04

[Show Details](#)

**Attention : délai supplémentaire pour convertir vos DIF : Vous avez désormais jusqu'au 30 juin 2021 pour convertir vos DIF en CPF**

[Qu'est-ce que le CPF ?](#)

[Le Compte Personnel de Formation \(CPF\) a remplacé le Droit Individuel à la Formation \(DIF\) le 1er Janvier 2015](#)

- Le CPF permet à toute personne active d'acquérir des droits (en euros) à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle.
- Il est utilisable tout au long de votre vie active, y compris en période de chômage, pour suivre une formation qualifiante ou certifiante.
- Il vous permet de choisir directement une formation auprès des organismes certifiés, de vous y inscrire et de la financer (à hauteur des droits acquis).

**Comment convertir ses DIF ? : Si vous n'avez pas utilisé vos DIF obtenus avant le 31 décembre 2014, vous pouvez reporter ce crédit d'heures sur votre CPF, converties automatiquement en euros à hauteur de 15€ par heure. - Le solde peut atteindre 120 heures, soit 1 800€!**

*Si vous avez déjà utilisé vos heures DIF en formations, aucune action n'est requise de votre part.*

*Si au 31 décembre 2014, vous disposiez d'un crédit d'heures DIF, [regardez cette vidéo](#) ou [suivez cette procédure](#) :*

- Récupérez votre solde de DIF sur  **votre bulletin de salaire de décembre 2014 ou janvier 2015** (le cas échéant, adressez vous à [IBM Learning France Administration/France/IBM](#))
- Connectez-vous à [MonCompteFormation](#)
- Rendez-vous dans la rubrique "Mes droits formation" puis "saisir mes heures DIF"
- Renseignez le montant et joignez votre attestation



Départs en  
pré-retraite



Pendant ma dispense d'activité je peux utiliser mon compte formation il s'appelle CPF

Pour chercher, pas besoin de se connecter à son compte. Il faut mettre un ou des mots clefs. et ensuite si on veut une formation à distance ou en centre, et mettre une ville. Et ensuite on regarde ce que l'on veut prendre en fonction de son CPF.

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Exemple :





Départs en  
pré-retraite



3) J'ai des trimestres rachetables années d'étude, stage, année incomplète.. qui me permettraient d'être dans les 48 mois (ou 60 si non cadre) ou de rapprocher ma date de départ à la retraite

UNSA IBM

## *Feuille de route*



*Zéro licenciement*



*Départs en  
pré-retraite*



*Rachats de  
trimestres*



*Prime incitative*

*... / ...*





Départs en  
pré-retraite



IBM dans son plan donne une prime forfaitaire **de 7 500 euros pour chaque Trimestre racheté** qui rentre dans l'enveloppe du plan. Cette prime est donc non chargeable (jusqu'à la limite de 2 PASS\*) et non imposable.

- Cette prime est donnée au salarié pour qu'il rachète 1 ou des trimestres (jusque 12 )
- Ce rachat réduit la durée dans le dispositif de dispense d'activité et ce rachat lui sera imposé
- Les trimestres rachetés sont déductibles de l'assiette imposable du salarié

<http://www.unsaibm.com/2021/01/mode-d-emploi-pour-racheter-des-trimestres.html>

\* 2 PASS : Plafond annuel de sécurité sociale : 82K€

### Mode d'emploi pour racheter des Trimestres



MFDC - Mode d'emploi pour racheter des Trimestres Si vous êtes volontaire pour une mesure de fin de carrière, il serait vraiment dommage de ne pas pouvoir en bénéficier pour des raisons de délais administratifs. Le calendrier proposé par la direction...

[LIRE LA SUITE](#)

## Feuille de route



Zéro licenciement



Départs en  
pré-retraite



Rachats de  
trimestres



Prime incitative

... / ...





# MDV : Mesure de Départ Volontaire



## 1) Prime au Volontariat : ISV

Ancienneté	Indemnités UIMM (Cadre métallurgie)			PSE 2021 indemnité	Votre indemnité en fonction de votre age = Le meilleur entre UIMM et Indemnité PSE		
	-50 ans	50-55 ans	55-60 ans		-50 ans	50-55 ans	55-60 ans
	1	0,20	0,20		0,20	2,00	2,00
2	0,40	0,40	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
3	0,60	0,60	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
4	0,80	0,80	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
5	1,00	3,00	6,00	2,00	2,00	3,00	6,00
6	1,20	3,00	6,00	2,40	2,40	3,00	6,00
7	1,40	3,00	6,00	2,80	2,80	3,00	6,00
8	2,00	3,00	6,00	3,20	3,20	3,20	6,00
9	2,60	3,12	6,00	3,60	3,60	3,60	6,00
10	3,20	3,84	6,00	4,20	4,20	4,20	6,00
11	3,80	4,56	6,00	4,80	4,80	4,80	6,00
12	4,40	5,28	6,00	5,40	5,40	5,40	6,00
13	5,00	6,00	6,50	6,00	6,00	6,00	6,50
14	5,60	6,72	7,28	6,60	6,60	6,72	7,28
15	6,20	7,44	8,06	7,40	7,40	7,44	8,06

Ancienneté calculée au 30 Juin 2021

Le salaire de référence est le douzième de la rémunération des 12 derniers mois bruts complets précédant la signature de la convention de rupture capé à l'OTE \* (On Target Earning)

Si l'indemnité UIMM est supérieure à l'indemnité du PSE à savoir max de 165 000 €, c'est l'indemnité UIMM qui s'applique

<http://www.unsaibm.com>



## *MDV : Mesure de Départ Volontaire*



- 1) ISV (slide précédent)
- 2) le congé de reclassement :
  - 9 Mois si < 50 ans
  - 12 Mois si > 50 ans

Prolongation éventuelle de 3 mois

payé à 100% sur la période du préavis, puis

- 80% pour les salariés dont le salaire moyen brut < 1 PMSS
- 72,5% entre 1 et 2 PMSS
- 65% > 2 PMSS
- Si le congé de reclassement n'est pas pris il est indemnisé à hauteur de 100 % sur la durée totale de la période de reclassement qui va au delà du préavis
- si le congé de reclassement est pris partiellement, il est indemnisé à hauteur de 100 % de la durée restante.



*MDV : Mesure de Départ Volontaire*

<http://www.unsaibm.com>



3) Formation : Budget de 15k par dérogation 20K

4 ) En cas de création d'entreprise, une prime de 20 000 € sera versée  
15K possible de formation à la gestion d'entreprise

UNSA IBM

## Feuille de route



Zéro licenciement



Départs en  
pré-retraite



Rachats de  
trimestres



Prime incitative

... / ...





# Mobilité



Les cercles concentriques : Un service est composé de 5 salariés





# Mobilité

<http://www.unsaibm.com>



Les cercles concentriques : Un service est composé de 5 salariés et 2 postes sont supprimés



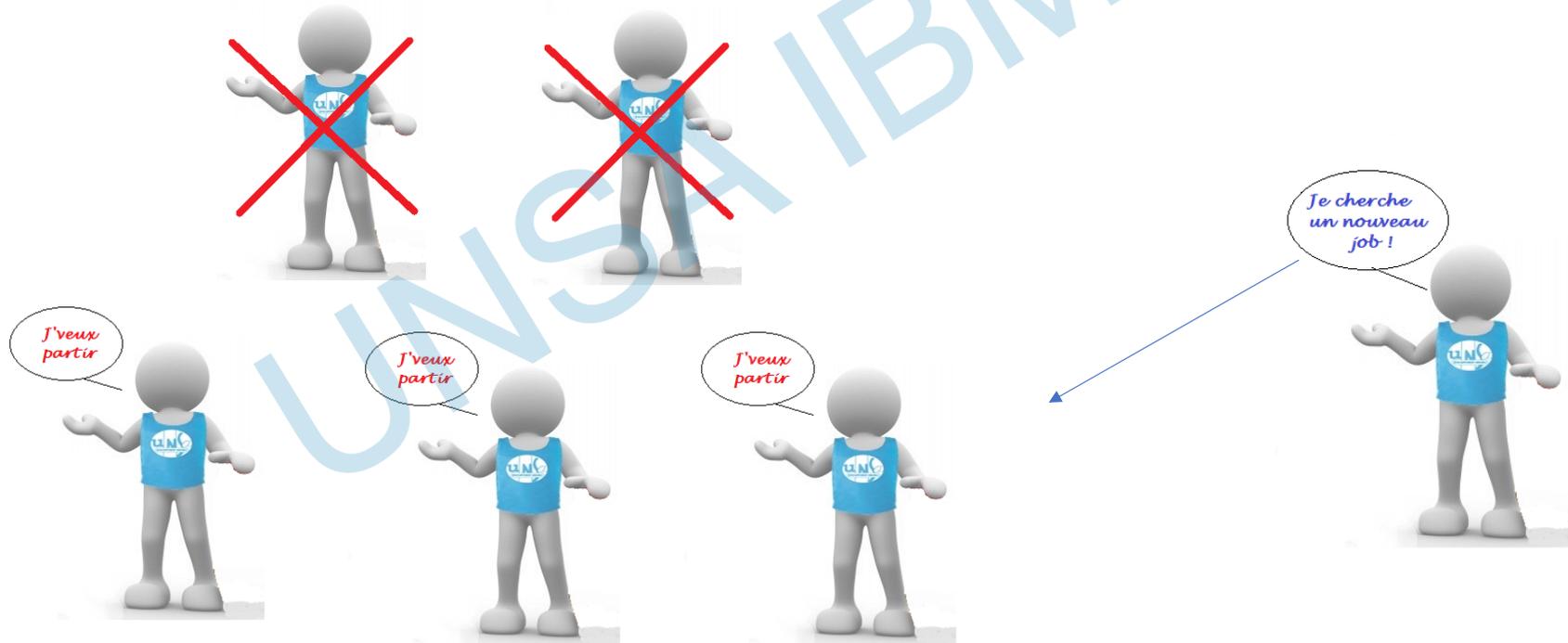


# Mobilité

<http://www.unsaibm.com>



Les cercles concentriques : Un service est composé de 5 salariés et 2 postes sont supprimés, 3 salariés veulent partir





## *Calendrier*

A ce jour :

- Dernière version de l'accord reçu le 10 Février mais pas de livre 1 mis à jour
- 21 Avril : Consultation du CSEC
- Au plus tard le 7 Mai Validation ou homologation par la DIRECCTE
- Ouverture au volontariat du 10 au 24 Mai
- Phase Domino / Mobilité
- Départ MDV : au plus tôt serait 1<sup>er</sup> Juin
- Départ MFDC 1<sup>er</sup> Juillet au 1<sup>er</sup> Novembre
- 1<sup>er</sup> Juillet courrier pour les désignés par les critères d'ordre
- 1<sup>er</sup> Aout Notification des licenciements
- 1<sup>er</sup> Septembre transfert NewCo : 1 218 salariés





[Le blog : http://www.unsaibm.com](http://www.unsaibm.com)



Le panneau Syndical intranet à cette adresse :  
<https://w3.ibm.com/w3publisher/unsai-bm/>

FAQ

le blog de l'UNSA IBM

UNSA IBM

Accueil UNSA IBM Intranet Infos Adhérer Contact

### Toutes les informations sur le PSE 2021

Cette publication se fait au fur et à mesure de notre connaissance du dossier

#### De quoi s'agit-il ?

Lors du CSE-C du 05 Novembre 2020 la Direction a annoncé un plan de réduction d'effectif.

Ces réductions d'effectifs se feraient sous la forme d'un PSE mixte (départs volontaires éventuellement complété de départs contraints), avec des départs à partir du 1er Juillet et concernera toutes les entités d'IBM France

Partager

En savoir plus

Adhérer  
Comptes annuels  
Informations sociales sur l'intranet IBM France  
La base des négociations du PSE 2021  
L'UNSA chez IBM  
Nous écrire  
Toutes les informations sur le PSE 2021

UNSA IBM

UNSA IBM

BLOG PUBLIC UNSA IBM

pour consulter nos dernières publications

Blog UNSA  
Qui sommes-nous  
CSE NEOPB Drom/Com  
CSE Centre  
CSE Sud  
Contact  
Unsa conseil  
FAQ - PSE 2021  
FAQ - NewCo